

		Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal COMMUNE DE ROQUETTES <i>Département de la Haute-Garonne</i>		Acte rendu exécutoire de plein droit ☒ Affichage / Publication ☒ Notification	
Séance du Vendredi 20 mars 2026 ***** Acte n° 2026_02_03		L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de Roquettes dûment convoqué conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence du Maire élu, Monsieur Michel CAPDECOMME.			
		Présent(e)s	<i>Michel CAPDECOMME / Matthieu SEVESTRE / Liliane GALY / Élia RIUS / Marie-Gisèle MASCLET / Philippe DIAS / Véronique ANDRAL / Marc FAURÉ / Élodie ANDRITT-NORBERT / Morad MAACHOU / Magali VERHAEGHE / Ameline ALCOUFFE / Jean-Michel CAZAJUS / Anne GAVALDA / David UNAL / Anne-Sophie WUITHIER / François MAVEL / Pierre LEVRAT / Lou PERRIER / Rachid ZOUHAIRI / Sandrine NOUGUÈS / Marlène FILIPPINI / Michelle RICAUD / Marion LOZOUET</i>		
		Procuration(s)	<i>Yvan EXPOSITO à Michel CAPDECOMME / Pierre SEROUGNE à Marie-Gisèle MASCLET/ Cécile ROGER à Matthieu SEVESTRE /</i>		
		Absent(e)(s)			
Date de convocation : 16/03/2026	Conseillers en exercice : 27 Présent(e)s : 24 Procurator(s) : 3	Secrétaire	<i>Ameline ALCOUFFE</i>		
Date de publication : 16/03/2026	Votant(e)s : 27 Absent(e)(s) : 0				
Objet		Administration Générale_ Élection des Adjoints			

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il est rappelé que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire lui ont été déposées, et ont été jointes au procès-verbal et mentionnées dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste :

- Liste Matthieu SEVESTRE

Il a été procédé à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du maire, et dans les mêmes conditions qui sont rappelées ci-après ; à l'appel de son nom, chaque conseiller municipal s'est approché de la table de vote, et a fait constater au président de l'assemblée qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le Conseil Municipal décide au scrutin secret :

Résultats du scrutin (1^{er} tour) :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0).
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : vingt-sept (27)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : un (1)
- d. Nombre de suffrages blancs : deux (2)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : vingt-quatre (24)
- f. Majorité absolue (la moitié des suffrages exprimés +1) : treize (13)

Liste de Matthieu SEVESTRE : vingt-quatre (24) voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

Accusé de réception en préfecture

031-213104607-20260320-2026_02_03-DE

Reçu le 23/03/2026

COMMUNE DE ROQUETTES	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Du vendredi 20 mars 2026	Acte n° 2026-02-03
Objet	Administration Générale_ Élection des Adjointes	

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Matthieu SEVESTRE, et prennent rang dans l'ordre de cette liste : 1er adjoint : M. Matthieu SEVESTRE, 2ème adjointe : Mme Liliane GALY., 3ème adjoint : M. Yvan EXPOSITO 4ème adjointe : Mme Marie-Gisèle MASCLET, 5ème adjoint : M. Philippe DIAS, 6ème adjointe : Mme Elia RIUS, 7ème adjoint : M Pierre SEROUGNE et 8ème adjointe : Mme Véronique ANDRAL.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme - au registre sont les signatures

Roquettes, le 23 mars 2026

Le Maire
Michel CAPDECOMME

